

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2013

Le 27 SEPTEMBRE 2013, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude BALDY, Maire de LUZECH.

Etaient présents : MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Mme Fabienne ALEMANO, Monsieur Gérard ALAZARD, Madame Raymonde GARCIA, MM. Pierre BORREDON, Rémy MOLIERES, Jean-Jacques BONDER, Mme Christine MANIE, Mme Christine ALBAULT, Mme Sylvie GALAND, Mme Emilienne MARTY

Etaient absents excusés :

- Monsieur Jacky BARRAUD a donné procuration à Monsieur Pierre CREUX
- Mme Marie-Jeanne BOISSEL a donné procuration à Mme E. MARTY
- Monsieur Robert SIUTAT
- Madame Yvette DAVIDOU

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du 19 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

2013.6.1 – Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la signature de l'arrêté d'approbation du Plan Communal de Sauvegarde en date du 9 septembre 2013.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est désormais disponible et consultable à la mairie par l'ensemble de la population.

Le document opérationnel de gestion de crise réservé au maire et aux seuls ayant à en connaître est également disponible à la mairie.

A noter que des travaux devront être programmés très prochainement quant à la réfection de l'échelle de crue située à l'écluse.

Une information sur le Plan Communal de Sauvegarde sera faite à la population lors de la parution du prochain « Tambourinaire », et sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion publique.

2013.6.2 – Résultat de l'enquête sur l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un flash info relatif à l'éclairage public sur la commune a été distribué à l'ensemble des habitations de Luzech.

Après un bref rappel du contexte et de la réglementation en vigueur, les habitants ont eu à se prononcer sur 3 questions :

« Etes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public sur la commune de LUZECH (rayer la mention inutile) »

- Maintien de l'éclairage actuel toute la nuit	<i>oui</i>	<i>non</i>
- Extinction totale de minuit à 5 heures	<i>oui</i>	<i>non</i>
- Extinction totale de 1 heure à 6 heures	<i>oui</i>	<i>non</i>

NB : Au moment de certaines manifestations, l'éclairage public sera maintenu (Noël, fête votive). »

Le résultat du vote est le suivant :

- 824 questionnaires distribués (résidences principales et secondaires)
- 270 questionnaires rendus (donc autant de résidences), cela correspond à 36 % des résidences principales (selon données INSEE 2009).
- 20 réponses en faveur du maintien de l'éclairage actuel soit 7.5 %
- 85 réponses en faveur d'une extinction de l'éclairage de minuit à 5h soit 31.5 %
- 111 réponses en faveur d'une extinction de l'éclairage de 1h à 6h soit 41 %
- 52 réponses en faveur d'une extinction de l'éclairage soit de minuit à 5h soit de 1h à 6h soit 19 %
- 2 réponses nulles et inutilisables soit 1 %

Sur les suffrages exprimés, 7.5 % des personnes sont pour le maintien de l'éclairage actuel et 91.5 % sont pour une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Après débat, le conseil municipal :

- **Souligne** l'écrasante majorité des suffrages exprimés en faveur d'une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit
- **Propose** de réaliser une coupure de l'éclairage public de l'ensemble de la commune toutes les nuits de 0h30 à 5h30
- **Dit** que la coupure sera effective dans la nuit du 26 au 27 octobre 2013
- **Propose** qu'un bilan soit réalisé après quelques mois de coupure.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.3 – Attribution du marché pour le transport à la demande

Monsieur le Maire rend compte de la consultation effectuée pour le transport à la demande *Luzech-Camy-Vissens-Lémouzy-ST Vincent Rive D'Olt*. Ce transport du mercredi permet à certaines personnes de se rendre au marché de LUZECH.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- RAYNAL 117 € HT / mercredi
- BELMON 118 € HT / mercredi
- ANTUNES 114 € HT / mercredi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** l'offre de l'entreprise ANTUNES,
- et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention établie pour la période du 1° septembre 2013 au 31 août 2014.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.4 – Subvention exceptionnelle au CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale a sollicité une aide de la commune pour satisfaire des besoins en ménage. La commune ne pouvait répondre à cette requête, que par la mise à disposition de personnel titulaire. Hors tout le personnel titulaire communal est déjà affecté à des missions et tâches bien précises sur des temps complets. Ainsi Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle, correspondant à 3 heures de travail hebdomadaire de septembre à décembre 2013, soit 1 000 €, afin que l'EHPAD puisse embaucher directement une personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Luzech pour un montant de 1 000 €.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.5 – Partenariat avec le Conseil général pour le dispositif « Chèques Horizon »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le dispositif « Chèques Horizon » est renouvelé pour l'année 2013-2014, en partenariat avec le Conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **donne** son accord pour renouveler l'opération Chèque Horizon,
- et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil général.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6 .6 – Fréquentation des Musées et de la Médiathèque

Fréquentation des musées

	2011	2012	Mars à sept 2013	Juin au 15 sept 2013
Ichnospace	245	112	95	
A.VIRE	300	318	207	
Planètes des moulins	236	106		235 payantes
Multi entrées	120	151	84	
Entrées gratuites			387	140
Totaux	901	687		1148

Point sur la médiathèque

Horaires

La médiathèque est ouverte **17h par semaine** du lundi au samedi matin.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 17h-19h ; mercredi 9h-12h, 14h-17h, et samedi 9h-12h

Quel public ?

- Tout public !
- Des classes de maternelle et de l'élémentaire (au rythme de 2 fois par mois)
- Les personnes âgées par l'association « *Pour aimer lire* » de François Thiollet qui emprunte des livres en gros caractères pour intervenir au Logement-Foyer de Luzech

Un public absent ou peu représenté : les ados... tant pour les livres que pour les ordinateurs. Depuis 2 ans, de nombreux jeunes disposent de leur propre ordinateur ou tablette et ont délaissé la médiathèque.

Quelques chiffres !

- la médiathèque dispose de **11 000 livres**, avec **450 adhérents** (classes et Relais petite Enfance compris), soit plus de **7000 prêts /an**.
- le bibliobus passe **2 fois par an** pour renouveler entre 800 et 900 livres à chaque fois. S'ajoutent les passages de navette (3 à 4 fois par an) pour amener les livres préalablement réservés sur le site web de la Bibliothèque Départementale de Prêt. (système mis en place depuis plus de 2 ans)
- mise à disposition de 5 ordinateurs récents et de 3 plus anciens utilisés davantage par le jeune public. Nous n'achetons plus de jeux, les enfants et ados préférant les jeux en ligne.

- En moyenne, il y a entre **15 à 30 connexions internet par semaine**, il faut savoir que les usagers sont souvent fidèles et reviennent presque quotidiennement !

Ateliers / Animations :

- Toute permanence assurée correspond à l'accueil du public, à des recherches individuelles sur les livres ou revues.
- Ateliers informatiques : conseils sur la maintenance, initiation internet, création de dossiers, bureautique, création d'albums et agendas personnalisés... l'idée de ces ateliers est de donner de l'autonomie aux utilisateurs
- Animation / visite commentée autour des expositions : 3 à 4 expos par an, créées ou empruntées aux partenaires (BDP, prochainement le CIDFF du 21 au 26 octobre). Notre médiathèque participe à l'opération Premières Pages (CAF du Lot)
- La salle multimédia est mise à disposition régulièrement pour des associations (ex. la Gabare, Bol d'Air /Boissor)

2013.6 .7 – Acquisition et cession de terrains Chemin des Balcons

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'aménagement de la zone constructible de « Andanibal – Le Payral », des cessions de terrains au profit de la commune étaient nécessaires pour la réalisation de la voirie dont les propriétaires se sont engagés à céder pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise, compte tenu du changement de certains propriétaires fonciers et de l'évolution du cadastre dans ce secteur suite à des divisions parcellaires, qu'il y a lieu de prendre en compte les parcelles désignées ci-dessous :

Parcelles	Lieux-dits	Surfaces	Propriétaires
AX 419	Clos de Duras	0 a 66 ca	M. Georges VINYSALE
AX 427	Andanibal	2 a 12 ca	Mme Marie- Christine DEVES ép. RODRIGUEZ
AX 401 AX 403 AX 399	Le Payral Le Payral Le Payral	0 a 06 ca 0 a 92 ca 0 a 42 ca	Mme Mireille PELOILLE née GARRIGUES
AX 407	Le Payral	1 a 01 ca	M. Olivier TEISSEIRE et Mme Nathalie MAZEL
AX 395	Andanibal	0 a 24 ca	SC I Les Balcons du LOT (Paul SIUTAT)
AX 421 AX 422	Andanibal	0 a 64 ca 2 a 39 ca	Mme SIUTAT Florence
AX 147	Andanibal	0 a 85 ca	

AX 389	Le Payral	0 a 60 ca	M. Pierre MARIEU
AX 393	Andanibal	3 a 66 ca	
AX 425	Le Payral	0 a 64 ca	Mme Jack MAUREL

Par ailleurs, il rappelle également au Conseil Municipal que par délibération du 11 avril 2008, il a été décidé de vendre une parcelle de terrain cadastrée section AX n° 431 au lieu-dit « Le Payral » d'une surface de 0 a 20 ca à Madame Mireille PELOILLE. Il propose donc de définir les conditions de vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** la cession des parcelles ci-dessus, pour l'euro symbolique, au profit de la Commune de Luzech.
- **FIXE** la vente de la parcelle AX 431 d'une surface de 0 a 20 ca sise au lieu-dit « le Payral », au profit de Madame Mireille PELOILLE, au prix de 0,15 € le m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les actes administratifs.
- **HABILITE** Monsieur Jean Paul EVIN, Adjoint au Maire, à signer les actes administratifs en qualité de représentant de la Commune de Luzech.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.8 – Questions diverses

2013.6.8-1 – Raccordement électrique du futur groupe scolaire

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le raccordement désigné en objet sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergie du Lot,
- **Souhaite** que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année
- S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 5 820 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.8-2 – Elections municipales 2014 – Les règles de la période préélectorale

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire de faire le rappel de quelques règles juridiques fixées par la loi qui s'imposent aux candidats et de définir les règles mises en place par la commune pour assurer une équité d'accès aux moyens municipaux mis à disposition.

Dans le souci de permettre à la démocratie de s'exprimer pleinement et clairement, il est proposé de mettre à disposition des candidats dans les conditions indiquées les prestations suivantes :

- Le fichier nominatif de la liste électorale informatisé sur demande écrite avec engagement de ne pas l'utiliser à des fins commerciales. Par ailleurs, toute photocopie de documents à des fins électorales sera facturée dans le cadre de la « régie photocopie » au tarif en vigueur.
- Des salles de réunion publiques gratuites après demande écrite auprès des services administratifs mentionnant expressément la date, l'heure, le lieu et la raison de la réunion (attribution dans l'ordre d'arrivée en mairie du courrier de réservation).
- Chaque utilisateur des moyens publics mis à disposition se doit de les restituer en l'état.
- L'accessibilité aux documents administratifs communicables est assurée sur demande écrite avec un délai de réponse de 48 heures.

De plus il est rappelé que les agents publics de la collectivité sont liés par leur devoir de réserve tant concernant la divulgation d'informations sur des dossiers traités que par l'interdiction de tout prosélytisme, tant pendant la durée du temps de travail qu'en dehors

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De **prendre acte** des règles de la procédure électorale pour les élections municipales de 2014,
- **D'approuver** les prestations apportées aux candidats aux prochaines élections concernant la mise à disposition du fichier électoral, des documents administratifs communicables, de salles gratuites pour la tenue de réunions publiques et du matériel nécessaire à la tenue de ces réunions.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.8-3 – Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable – budget principal 2013

Le comptable du Trésor a communiqué un état de somme à admettre en non valeur.

- Une créance d'un montant de 33 € restant due par Monsieur MONDOT Christophe au titre de l'exercice 2008

Le montant de 33 € sera imputé au compte 6541 du budget principal 2013.

Après délibération, le conseil municipal

- **Donne son accord** à cette proposition d'admission en non valeur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.8-4 – Restauration du tableau de Saint-Jean Baptiste

Le tableau Saint Jean-Baptiste, anonyme, du 18^e siècle a été retrouvé l'an passé lors du nettoyage des combles de l'église Saint-Pierre.

La toile est simple à restaurer selon les spécialistes venus l'examiner, mais le cadre est plus coûteux à traiter. Nous disposons de plusieurs devis, allant de 7000 € à plus de 15 000 €. Le mieux placé est celui de Mme de Castelbajac qui tient un atelier à St-Chamarand.

Le tableau fait maintenant partie du projet « Agissons pour le plus grand musée de France » de valorisation et de restauration du patrimoine mobilier de nos églises. Cette initiative est issue d'un partenariat entre la Junior Entreprise de l'Ecole du Louvre (avec sa représentante Chloé Eychenne présente lors des Journées européennes du Patrimoine en septembre), et l'Association de Sauvegarde de l'Art français.

Des dons ont été collectés pour la restauration du tableau, la somme collectée approche les 1 800€. Chloé Eychenne a également déposé un dossier complet auprès du Crédit agricole dont on attend la réponse prochainement.

Enfin la commune de Luzech peut faire une demande de subvention auprès du Conseil général qui sera examinée lors d'une commission à l'automne.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Dons	1 800 €
Crédit agricole	500 €
Conseil général	1 750 €
Autofinancement	2 950 €
Total	7 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour la participation de la commune à la restauration du tableau Saint Jean-Baptiste pour un montant de 2 950 € et d'ajuster dans le budget prévisionnel 2014 les crédits nécessaires
- **Mandate** Monsieur le Maire pour solliciter une aide de 25 % auprès du Conseil général soit un montant de 1 750 €.
- Et définit comme suit le plan de financement de l'opération de restauration
 - o Conseil général 25 % soit 1 750 €
 - o Crédit agricole 7 % soit 500 €
 - o Dons 26 % soit 1 800 €
 - o Autofinancement 42 % soit 2 950 €
 - o Total de l'opération 7 000 €

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : Abstentions :

2013.6.8-5 – Fréquentation et projets de l'accueil de loisirs « Les 4 saisons »

Monsieur le Maire fait un point rapide sur l'accueil de loisirs de Luzech qui est depuis 2008 sous la compétence de la Communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble.

La fréquentation est stable par rapport à l'an dernier. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, une légère baisse de la fréquentation est à relever le mercredi après-midi, en partie due aux dérogations demandées par les communes du Grand Cahors (Douelle, Espère, Pradines) pour ne pas entrer dans le nouveau dispositif de rythmes scolaires (semaine de 4,5 jours).

De nombreuses activités et mini-camps ont été proposés depuis le début de l'année, sur le territoire de la Communauté de communes mais également en dehors du Département (Saint-Lary).

Le mercredi après-midi, un projet vidéo-reportage, a été proposé aux adolescents de la structure. Deux vidéos de 10 minutes chacune ont été réalisées, une sur l'ichnospace et l'autre sur le Domaine de Boissor.

A ce sujet, le Directeur des Etablissements de Boissor, Mr Caudrillier, ainsi que le Directeur de l'accueil de loisirs, Mr Maynard, invitent l'ensemble des membres du conseil municipal à la projection des deux films, mercredi 2 octobre à 18h30 à Boissor, en présence des reporters et acteurs. Un pot de l'amitié clôturera cette projection.

2013.6.8-6 – Budget prévisionnel 2014

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal quant au choix de la date du vote du budget prévisionnel 2014 : avant ou après les élections municipales de mars 2014.

Unaniment, le conseil municipal souhaite prendre la responsabilité du vote avant les élections municipales estimant que le délai imparti pour la nouvelle équipe en place sera trop restreint. De plus certaines opérations, notamment celle concernant la cité scolaire, nécessiteront des décisions budgétaires dès le début de l'année.

Monsieur le Maire précise tout de même que le budget prévisionnel peut tout à fait être retravaillé, amendé par la nouvelle équipe par le biais des décisions modificatives.

Monsieur le Maire précise également que le projet de groupe scolaire sera le projet prédominant pour les années 2014 – 2015 - 2016 sur un plan budgétaire, et qu'il ne laissera que très peu de place à d'autres projets d'investissement. C'est un formidable projet de développement économique pour la commune mais nécessairement très coûteux.

2013.6.8-7 – Formation Défibrillateur pour les associations de Luzech

Monsieur le Maire souhaite faire profiter les associations de Luzech d'une formation à l'utilisation du Défibrillateur Semi Automatique. En effet, l'utilité de cet appareil n'est plus à démontrer, par contre savoir l'utiliser n'est pas forcément chose évidente même si les concepteurs ont grandement facilité les procédures d'utilisation.

Du fait de la signature d'une convention avec le SDIS du Lot, quant à l'entretien des espaces verts de la caserne des pompiers par les agents de la commune, le SDIS du Lot peut mettre à disposition un sapeur pompier pour dispenser une formation de secourisme.

Ainsi, avant la fin de l'année, une formation de quelques heures en soirée sera proposée aux membres des associations de Luzech quant à l'utilisation d'un défibrillateur semi automatique.

2013.6.8-8 – Enquête publique

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire une réunion publique prochainement. Deux thèmes très importants et d'actualité seront abordés : l'extinction de l'éclairage public et le Plan Communal de Sauvegarde.

La réunion aura lieu à la salle du barry le lundi 14 octobre 2013 à 18h15. Toute la population est chaleureusement invitée.

Fin de la séance.